

# CONSEILS DE SÉCURITÉ

## Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier. En cas d'absence, informez vos voisins qui pourront être vigilants.



Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée. N'inscrivez pas votre adresse sur votre trousseau de clés. En cas d'absence, évitez les signes extérieurs prouvant votre absence (boîtes aux lettres pleines, ...).



N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien, agents d'ERDF, du Service des Eaux, de la Police ou de tout autre service public...). Utilisez votre œilleton ou entrebâilleur de porte (chaîne de sécurité) et avant de lui ouvrir vérifiez sa qualité auprès de son entreprise. Dans le doute, appelez au numéro indiqué sur votre facture ou tout autre document pour les autres services publics. Ne placez pas vos objets de valeur dans la pièce où vous recevez ces visiteurs. Si un doute survient après avoir fait entrer un visiteur, notez tous les détails permettant un signalement qui pourra être utile aux forces de police.



Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous en espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire ou par chèque (n'empORTEZ avec vous que les chèques dont vous avez besoin, en prenant soin d'en relever les numéros). N'acceptez en aucun cas de montrer argent, bijoux ou carte de crédit.



Pour vos travaux en intérieur et en extérieur, faites appel à des professionnels reconnus. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes.



Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (https).



Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect. Bénéficiez des opérations "tranquillité seniors" et "tranquillité vacances" : des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront. Pour bénéficier de ces services, présentez-vous au Commissariat de Police d'Elbeuf.



Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à appeler le Commissariat de Police au 02 35 81 76 99 ou au 17.**